



GRAND CONSEIL

Motion - 24_MOT_8 - Claire Attinger Doepper et consorts - inscrire les stratégies de détection et intervention précoce en santé mentale dans la loi, partout dans le canton

Texte déposé :

La santé mentale des jeunes est une vraie préoccupation ces dernières années. Pas un jour sans que cette question ne fasse l'objet d'une information qui relaie les préoccupations des familles, des professionnel.le.s de la santé, des enseignant.e.s et des politiques.

Souvent lié à l'après COVID -une crise qui a bouleversé l'ensemble de la population mais plus particulièrement les jeunes-, le mal-être qui s'est fortement accentué n'est pas nouveau. Il a touché surtout les jeunes et il est devenu plus visible au travers de la presse, des médias et des réseaux sociaux.

A Lausanne, les institutions de psychiatrie publiques rattachées au CHUV sont reconnues comme centre de référence pour les soins et les mesures développées en faveur des jeunes. Implanté à Lausanne il y a vingt ans, le programme TIPP (Traitement et intervention précoce dans les troubles psychotiques) est intervenu auprès d'un millier de jeunes entre 18 et 35 ans, afin d'apporter le plus rapidement possible un diagnostic et des soins qui reposent le plus souvent sur un suivi ambulatoire mais également sur un programme spécialisé d'hospitalisation quand cela s'avère nécessaire. Portée par des case-managers infirmiers et assistants sociaux, l'offre de suivi s'étale sur trois ans. L'objectif du programme est d'atteindre les jeunes patients le plus précocement possible, car la durée entre les premiers symptômes et la première consultation a une importance capitale pour l'évolution. Un autre enjeu est de maintenir ces patients dans les soins, plus de 50% d'entre eux refusant rapidement les soins dans les systèmes standards ; le modèle du case-management permet de créer un lien durable entre un patient, un soignant -le case manager- et une équipe pluridisciplinaire, ce qui limite les ruptures dans le parcours de soins (dont le taux est tombé à 6% à Lausanne) et les risques de rechutes.

L'apparition de troubles psychotiques chez un jeune peut se manifester de différentes manières. Repli sur soi, désintérêt pour les relations amicales, abus de substances, préoccupations sur l'image de soi, sentiments dépressifs, idées perçues comme bizarres par l'entourage, ... Le risque de la banalisation de ces changements dans le fonctionnement de la personne est qu'elle induit une prolongation de cette période, parfois de plusieurs années, avec les impacts qui pourront devenir majeurs sur le cursus étudiant ou professionnel, des ruptures avec l'entourage et un isolement qui deviendra de plus en plus difficile à rompre. L'importance d'informer le corps enseignant et les professionnels de la santé sur l'intervention précoce est donc majeure. On sait que la grande majorité des jeunes au bénéfice d'une mesure de l'assurance invalidité le sont en raison d'un trouble psychique, ce qui montre à quel point ces troubles peuvent avoir un caractère invalidant s'ils ne sont pas ou sont mal pris en charge.

Le programme lausannois a fait ses preuves. Il a montré qu'avec relativement peu de moyens, tant la détection que le traitement et le suivi permettent d'éviter pour la majorité des personnes prises en charge les mauvaises évolutions qui peuvent conduire vers des troubles qui se chronifient, avec leur impact sur la vie des personnes, de leur entourage et sur les coûts sociaux qui les accompagnent.

L'extension de l'offre, qui est maintenant bien implantée à Lausanne, à l'ensemble du Canton devrait être un objectif prioritaire. Il n'y a pas de justification pour que les jeunes et les familles des autres régions de Canton (bassin de population d'env. 500000 habitants) soient privés d'accéder à des soins qui ont fait leurs preuves. Les bénéfices sur le bien-être des personnes, de leur famille et de leur entourage sont indéniables. Et l'impact économique positif, en maintenant ces jeunes dans une perspective de développement personnel et professionnel positive sont évidents pour la personne elle-même, ses proches et l'ensemble de la société.

A la lumière de ce qui précède, j'ai l'honneur de demander au CE de présenter un projet de loi prévoyant le droit à l'accès au programme TIPP dans l'ensemble du canton, et l'encouragement à la détection précoce. Cette base légale doit prévoir le développement d'une offre de soins pour les jeunes – détection et prise en charge- accessible sur l'ensemble du canton.

Janvier 2024

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alexandre Démétriadès (SOC)
2. Arnaud Bouverat (SOC)
3. Cédric Echenard (SOC)
4. Cédric Roten (SOC)
5. Céline Misiego (EP)
6. Cendrine Cachemaille (SOC)
7. Claude Nicole Grin (VER)
8. Eliane Desarzens (SOC)
9. Felix Stürner (VER)
10. Géraldine Dubuis (VER)
11. Hadrien Buclin (EP)
12. Isabelle Freymond (SOC)
13. Joëlle Minacci (EP)
14. Julien Eggenberger (SOC)
15. Laure Jatton (SOC)
16. Laurent Balsiger (SOC)
17. Marc Vuilleumier (EP)
18. Monique Ryf (SOC)
19. Muriel Thalmann (SOC)

20. Nathalie Jaccard (VER)
21. Nathalie Vez (VER)
22. Olivier Gfeller (SOC)
23. Oriane Sarrasin (SOC)
24. Patricia Spack Isenrich (SOC)
25. Pierre Dessemontet (SOC)
26. Pierre Zwahlen (VER)
27. Sandra Pasquier (SOC)
28. Sébastien Cala (SOC)
29. Sébastien Kessler (SOC)
30. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
31. Valérie Zonca (VER)
32. Vincent Jaques (SOC)
33. Yannick Maury (VER)
34. Yves Paccaud (SOC)